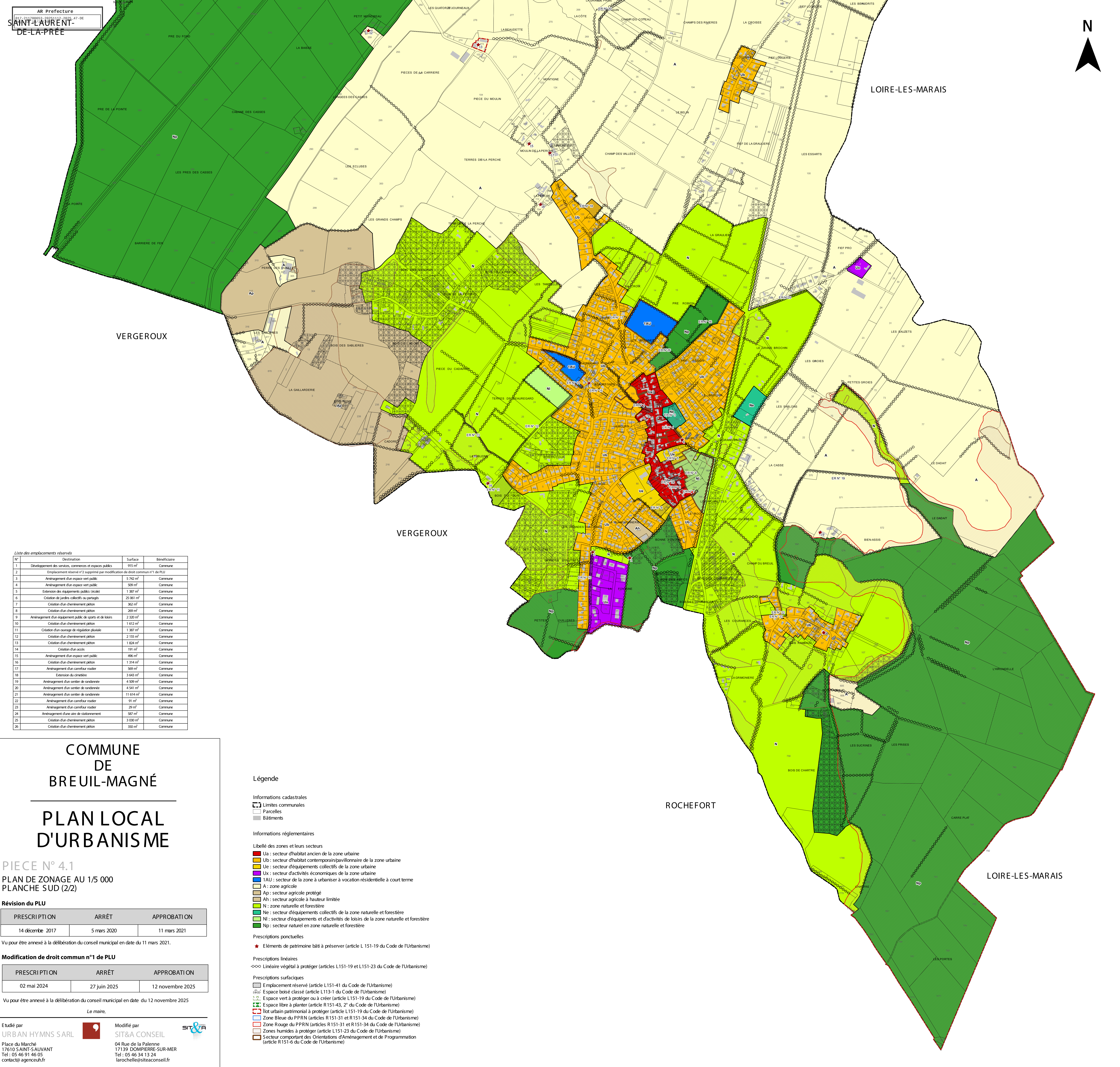




AR Prefecture
17-01-2018
SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Développement des services, commerces et espaces publics	915 m²	Commune
2	Emplacement réservé n°2 supprimé par modification de droit commun n°1 de PLU		
3	Aménagement d'un espace vert public	5 742 m²	Commune
4	Aménagement d'un espace vert public	509 m²	Commune
5	Extension de équipements publics (école)	1 307 m²	Commune
6	Création de jardins collectifs ou partagés	25 061 m²	Commune
7	Création d'un cheminement piéton	362 m²	Commune
8	Création d'un cheminement piéton	269 m²	Commune
9	Aménagement d'un équipement public de sports et de loisirs	2 320 m²	Commune
10	Création d'un cheminement piéton	1 612 m²	Commune
11	Création d'un ouvrage de régulation pluviale	1 387 m²	Commune
12	Création d'un cheminement piéton	2 155 m²	Commune
13	Création d'un cheminement piéton	1 824 m²	Commune
14	Création d'un accès	191 m²	Commune
15	Aménagement d'un espace vert public	496 m²	Commune
16	Création d'un cheminement piéton	1 314 m²	Commune
17	Aménagement d'un carrefour routier	569 m²	Commune
18	Extension du cimetière	3 643 m²	Commune
19	Aménagement d'un sentier de randonnée	4 509 m²	Commune
20	Aménagement d'un sentier de randonnée	4 541 m²	Commune
21	Aménagement d'un sentier de randonnée	11 614 m²	Commune
22	Aménagement d'un carrefour routier	91 m²	Commune
23	Aménagement d'un carrefour routier	29 m²	Commune
24	Aménagement d'une aire de stationnement	587 m²	Commune
25	Création d'un cheminement piéton	3 038 m²	Commune
26	Création d'un cheminement piéton	350 m²	Commune

COMMUNE
DE
BREUIL-MAGNÉ

PLAN LOCAL
D'URBANISME

PIECE N° 4.1

PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000

PLANCHE SUD (2/2)

Révision du PLU

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
14 décembre 2017	5 mars 2020	11 mars 2021

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2021.

Modification de droit commun n°1 de PLU

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
02 mai 2024	27 juin 2025	12 novembre 2025

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2025

Le maire,

Etudié par
URBAN HYMNS SARL

Modifié par
SIT&A CONSEIL

Place du Marché
17610 SAINT-SAUVAANT
Tel : 05 46 91 46 05
contact@agenceuhfr

04 Rue de la Palenne
17139 DOMPIERRE-SUR-MER
Tel : 05 46 34 13 24
larochelle@siteaconseil.fr

SIT&A

- Légende
- Informations cadastrales
- Limites communales
 - Parcelles
 - Bâtiments
- Informations réglementaires
- Libellé des zones et leurs secteurs
- Ua : secteur d'habitat ancien de la zone urbaine
 - Ub : secteur d'habitat contemporain/pavillonnaire de la zone urbaine
 - Ue : secteur d'équipements collectifs de la zone urbaine
 - Ux : secteur d'activités économiques de la zone urbaine
 - 1AU : secteur de la zone à urbaniser à vocation résidentielle à court terme
 - A : zone agricole
 - Ap : secteur agricole protégé
 - Ah : secteur agricole à hauteur limitée
 - N : zone naturelle et forestière
 - Ne : secteur d'équipements collectifs de la zone naturelle et forestière
 - Ni : secteur d'équipements et d'activités de loisirs de la zone naturelle et forestière
 - Np : secteur naturel en zone naturelle et forestière
- Prescriptions ponctuelles
- ★ Éléments de patrimoine bâti à préserver (article L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Prescriptions linéaires
- Linéaire végétal à protéger (articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Prescriptions surfaciques
- Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace vert à protéger ou à créer (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace libre à planter (article R151-43, 2° du Code de l'Urbanisme)
 - Ilot urbain patrimonial à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone Bleue du PPRN (articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone Rouge du PPRN (articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme)
 - Zones humides à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (article R151-6 du Code de l'Urbanisme)